

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif



Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	16
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	16
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	17
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	19
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	20
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Financement des investissements.....	21
4.1.	Montants financiers.....	21
4.2.	Etat de la dette du service	21
4.3.	Amortissements	21
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	21
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : Porto-Vecchio
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Porto-Vecchio
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 29/07/2026 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : juillet 2016 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : KYRNOLIA / Société des Eaux de Corse
- Date de début de contrat : 30/06/2016
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 709 habitants au 31/12/2025 (11 382 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 353 abonnés au 31/12/2025 (8 316 au 31/12/2024).

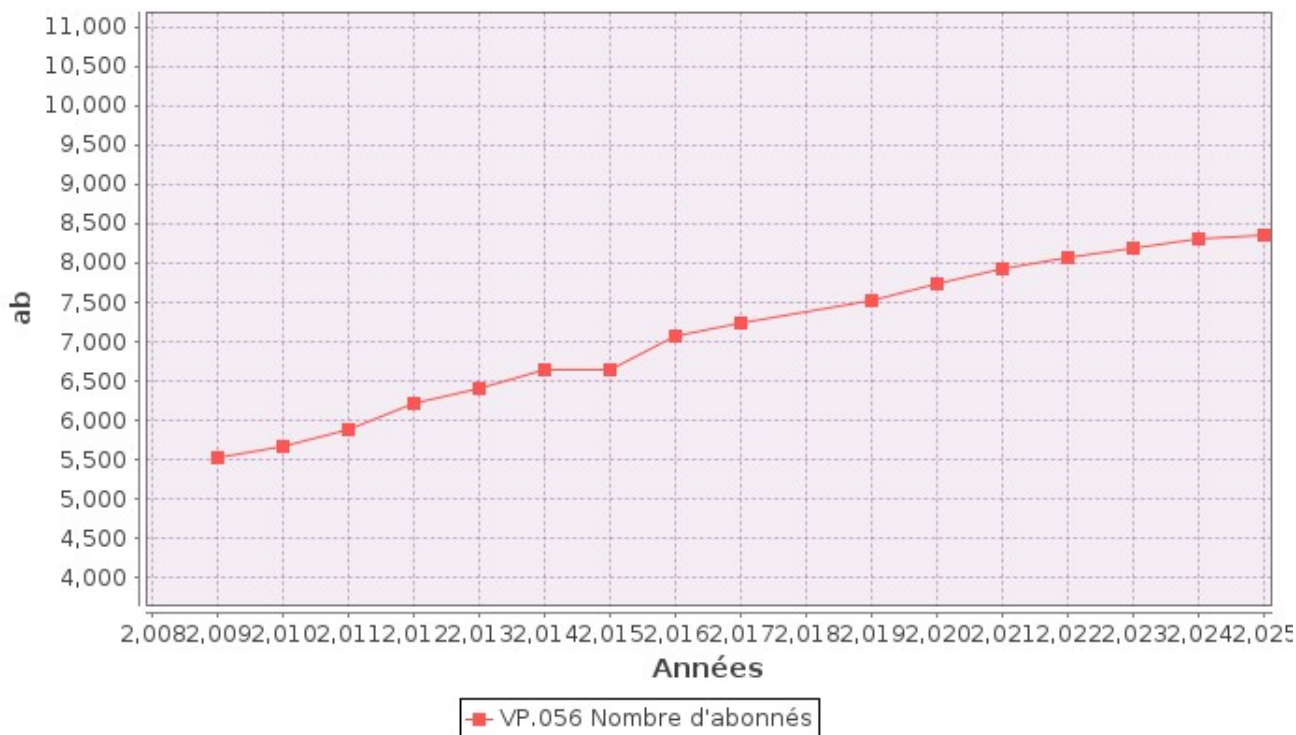
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Porto-Vecchio					
Total	8 316			8 353	0,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 8 500.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,7 abonnés/km) au 31/12/2025. (26,04 abonnés/km au 31/12/2024).

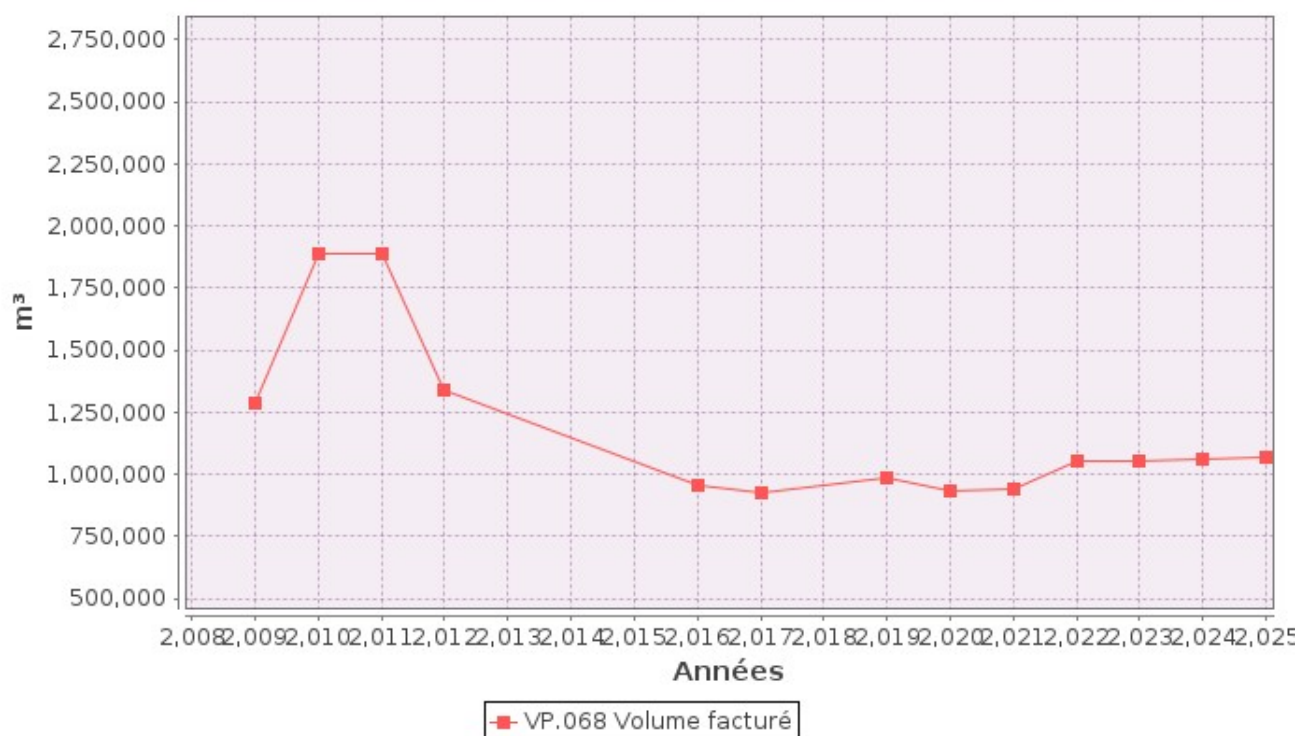
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,4 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,37 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	1 058 992	1 071 692	1,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2025 (2 au 31/12/2024).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- km de réseau unitaire hors branchements,
- 161,57 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 161,57 km (319,4 km au 31/12/2024).

30 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Capu di Padula

Code Sandre de la station : 060920247002

Capacité de **30.000 équivalents habitants** calculés sur la base 60 grammes de DBO5/jour/habitant, soit 1 800 kg de DBO5 par jour (conformément à l'arrêté préfectoral).

Débit moyen journalier de **2 959 m³/j** avec un volume annuel entrant de **1 070 965 m³** (- 4,7 % par rapport à 2024).

STEU N°2 : Station d'épuration de Muratello

Code Sandre de la station : 060920247003

Capacité de **1 500 équivalents habitants** calculés sur la base 60 grammes de DBO5/jour/habitant, soit 90 kg de DBO5 par jour (conformément à l'arrêté préfectoral).

Débit moyen journalier de **109 m³/j**, avec un volume annuel entrant de **39 811 m³** (+ 40,9% par rapport à 2024).

STEU N°3 : Station d'épuration de Notta Suttana

Code Sandre de la station : 060920247006

Capacité de **130 équivalents habitants** calculés sur la base 60 grammes de DBO5/jour/habitant, soit 8 kg de DBO5 par jour (conformément à l'arrêté préfectoral).

Débit moyen journalier de **18 m³/j** avec un volume annuel entrant de **6 570 m³** (-5,3 % par rapport à 2024).

STEU N°4 : Station d'épuration de l'Ospedale

Code Sandre de la station : 060920247004

Capacité de **800 équivalents habitants** calculés sur la base 60 grammes de DBO5/jour/habitant, soit 15 kg de DBO5 par jour (conformément à l'arrêté préfectoral).

Débit moyen journalier de **47 m³/j**, avec un volume annuel entrant de **17 338 m³** (+ 18,7% par rapport à 2024).

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration de l'Ospedale (Code Sandre : 060920247004)	0	0
Station d'épuration de Muratello (Code Sandre : 060920247003)	2,2	0
Station d'épuration de Notta Suttana (Code Sandre : 060920247006)	0	0
Station d'épuration de Capu di Padula (Code Sandre : 060920247002)	494	441,43
Total des boues produites	496,2	441,4

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration de l'Ospedale (Code Sandre : 060920247004)	0	0
Station d'épuration de Muratello (Code Sandre : 060920247003)	2,2	0
Station d'épuration de Notta Suttana (Code Sandre : 060920247006)	0	0
Station d'épuration de Capu di Padula (Code Sandre : 060920247002)	494	441,43
Total des boues évacuées	496,2	441,4

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Variable en fonction de la typologie de l'immeuble et de la surface	Variable en fonction de la typologie de l'immeuble et de la surface
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	5,94 €	5,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,5336 €/m³	0,5336 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 120 m³	0,8842 €/m³	0,8842 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	1,1281 €/m³	1,1281 €/m³
Autre :		_____ €	_____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	104,13 €	98,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 60 m³	0,6675 €/m³	0,6329 €/m³
	Prix au m³ de 61 à 120 m³	1,335 €/m³	1,2659 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	3,0972 €/m³	2,9368 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,01 €/m³	0,01 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

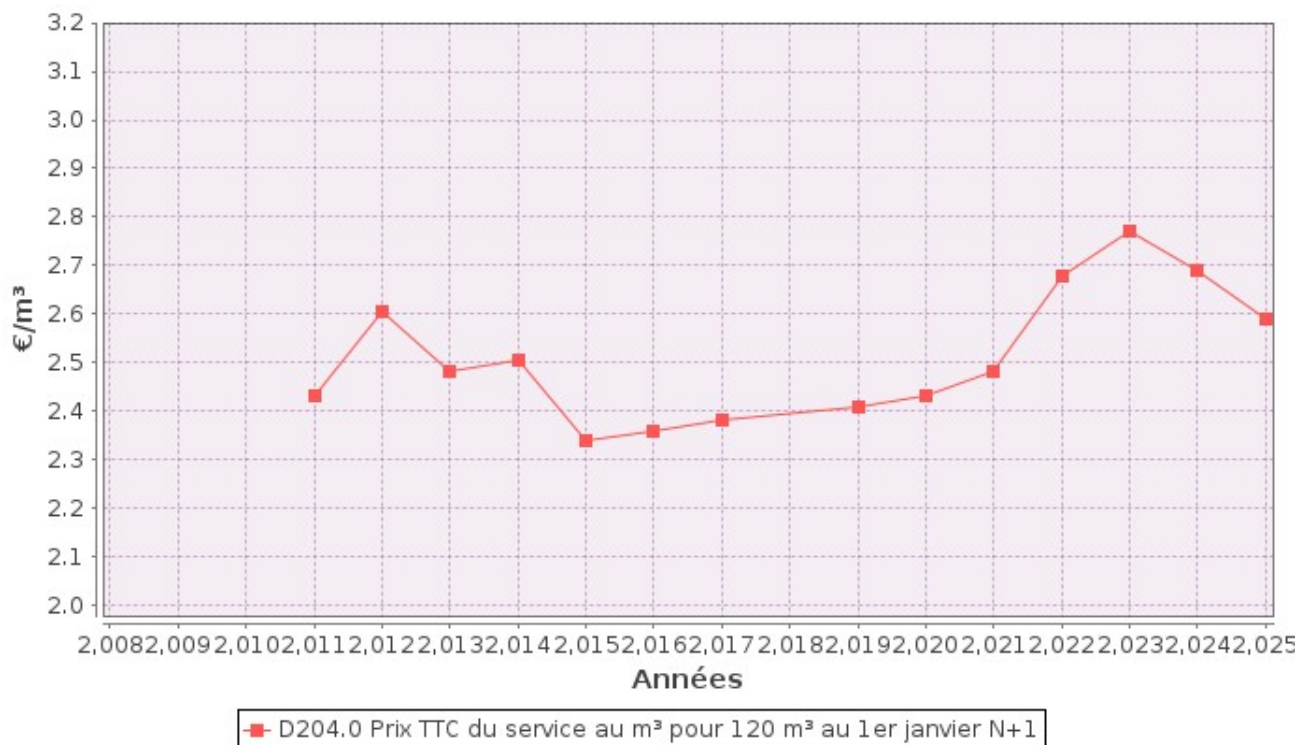
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,94	5,94	0%
Part proportionnelle	85,07	85,07	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	91,01	91,01	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	104,13	98,74	-5,2%
Part proportionnelle	120,15	113,93	-5,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	224,28	212,67	-5,2%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	1,20	1,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	6,65	6,40	-3,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	7,85	7,60	-3,2%
Total	323,14	311,28	-3,7%
Prix TTC au m³	2,69	2,59	-3,7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Total recettes de vente d'eau	961 603	988 221	+ 2,8 %
Participation au Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)	235 698	163 167	- 30,8 %
Contrôle des branchements	5 327	11 040	+ 107,2 %
Total des recettes	1 202 628	1 162 428	- 3,3 %

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Total recettes de vente d'eau	3 216 941	3 443 033	+ 7 %
Recettes liées aux travaux	3 698	3 755	+ 1,5 %
Produits accessoires	2 406	2 544	+ 5,7 %
Total des recettes	3 223 045	3 449 332	+ 7 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 4 422 197 € (4 344 361 au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,27% des 8 500 abonnés potentiels (97,84% pour 2024).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	104

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 104 pour l'exercice 2025 (104 pour 2024).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de l'Ospédale	6	100	100
Station d'épuration de Muratello	38,3	100	100
Station d'épuration de Notta Suttana	6	100	100
Station d'épuration de Capu di Padula	1 515	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de l'Ospédale	6	0	0
Station d'épuration de Muratello	38,3	0	0
Station d'épuration de Notta Suttana	6	100	100
Station d'épuration de Capu di Padula	1 515	0	0

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 0 (0 en 2024).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration de l'Ospedale	6	0	100
Station d'épuration de Muratello	38,3	0	0
Station d'épuration de Notta Suttana	6	100	100
Station d'épuration de Capu di Padula	1 515	0	0

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **1** (0 en 2024).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2024).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 6

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 3,7 par 100 km de réseau (1,9 en 2024).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,81	0,75	1,08	0,58	0,65

Au cours des 5 dernières exercices, 5,22 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,65% (0,58% en 2024).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
Station d'épuration de l'Ospedale	1	1	0	100
Station d'épuration de Muratello	12	12	33,3	100
Station d'épuration de Notta Suttana	1	1	20	100
Station d'épuration de Capu di Padula	52	45	71,9	86,5

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 86,5 (71,9 en 2024).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

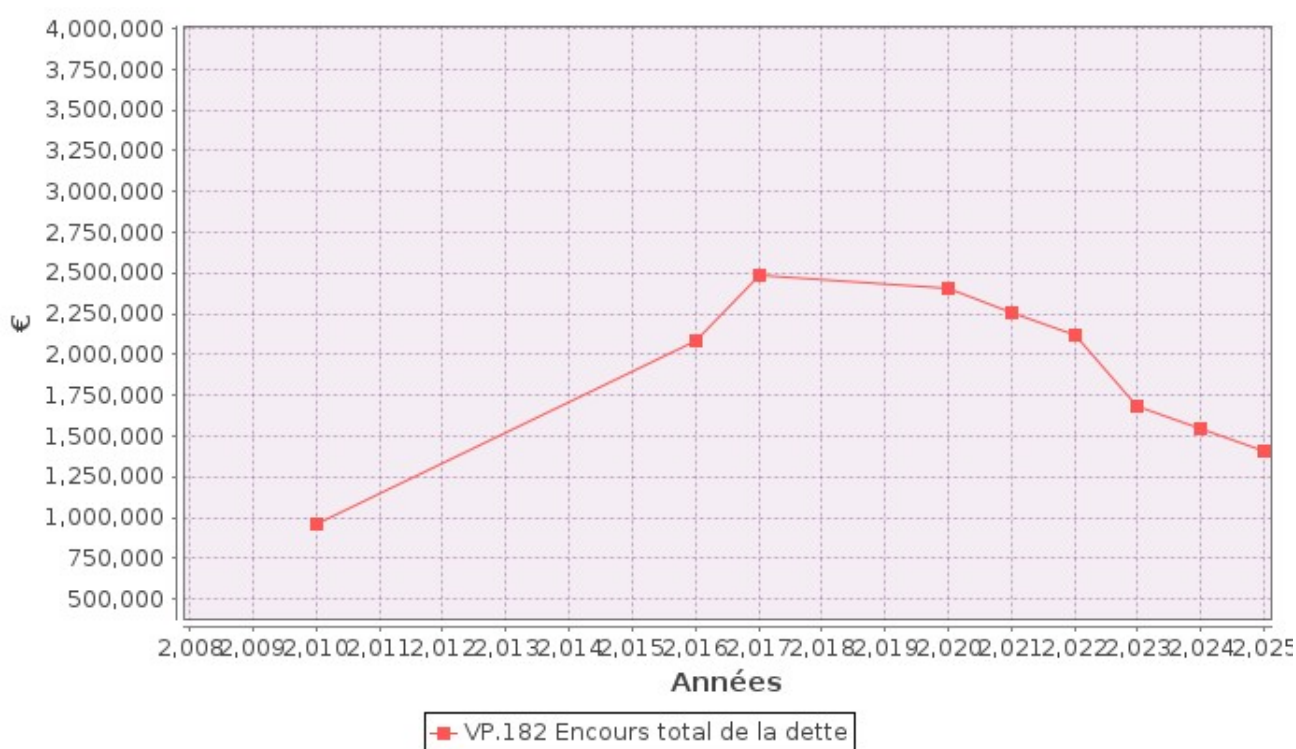
L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (120 en 2024).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	1 550 340	1 410 222
Epargne brute annuelle en €	849 009	1 206 507
Durée d'extinction de la dette en années	1,8	1,2



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	102 168	184 075
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	4 102 730	12 609 213
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	2,49	1,46

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 339 383	1 225 707
Montants des subventions en €	0	856 898
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 550 340	1 410 222
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	136 451
	en intérêts	91 477

4.3. *Amortissements*

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2024).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

La mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées s'est finalisée à la fin d'année 2024. Cependant des opérations primordiales ont été en étude en 2025. A savoir :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration sur le site de Capo di Padula
- Conception des travaux nécessaire à l'amélioration du traitement de la STEU de Murateddu, y compris recherche des eaux parasites
- Reconstruction de la STEU de l'Ospedale
- Extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur de Marina di Fiori
- Prédéfinition d'une station intercommunale, avec le SIVOM du Cavo, implantée sur la commune de Lecci

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Aucune délibération n'a été prise au cours de l'année 2025 en vue de l'adoption d'un plan pluriannuel.

2025 – Assainissement - Travaux réceptionnés entre le 01 janvier et 31 décembre 2025 :

Année	Opérations	Longueur (ml)	Montant - € TTC	Observations
2025	Première phase d'amélioration de la STEP de Capo di Padula – Réduction de l'impact sur le Stabiacciu		1 133 000	Marché de travaux avec SDEC - Réception mars 2025
	Curage réseaux Carcopino Poretta		3 938	Marché à bons de commandes - MILANINI BTP
	Remplacement canalisation assainissement rue Bonaparte / 80ML	80	26 269	
	Remplacement regards secteur Murateddu		1 661	
	Création d'un regard sur le réseau secteur Marina di Fiori		5 568	
	Remise à niveau et raccordement assainissement Prunellu chemin de Quenza		4 044	
	Déplacement réseau assainissement et remise a niveau regard chemin d'Agnareda	27	13 036	
	Travaux réfection regards quartier Turricioli		2 524	
	Travaux complémentaires rue Bonaparte		5 336	
	Démaquisage et reconnaissance secteur STEP Ospedale		7 920	
	Inspection vidéo et hydrocurage secteur RP Ospedale vers RP Covasina		16 313	
	Inspection vidéo et hydrocurage secteur Vignola		5 978	
	Inspection vidéo et hydrocurage secteur centre-ville		2 299	
	Remplacement réseau assainissement secteur école Jean Santini	20	3 502	
	Reprise réseau assainissement secteur école Jean Santini	40	7 355	
	total	167	1 225 707	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, 48 390 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0452 €/m³ pour l'année 2025 (0,0544 €/m³ en 2024).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 382	11 709
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	496,2	441,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,69	2,59
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,84%	98,27%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	104	104
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	1%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0544	0,0452
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	1,9	3,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,58%	0,65%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	71,9%	86,5%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,8	1,2
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,49%	1,46%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0